

L'An deux mille quinze, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche se sont réunis à la salle des fêtes des Etilleux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ETAIENT PRESENTS : 30

François HUWART, Président, **Guy CHAMPION**, 1^{er} Vice-président, **Marie-Anne PICHARD**, 2^{ème} vice-présidente, **Michel THIBAUT**, 3^{ème} Vice-président, **Dominique FRANCHET**, 4^{ème} Vice-président, **Daniel BOSSION**, 5^{ème} Vice-président, **Pascal MELLINGER**, **Patrice LERIGET**, **Pascal LE TEXIER**, **Claude EPINETTE**, **Philippe BELLAY**, **Gilbert DALIBARD**, **Rudy BUARD**, **Philippe RUHLMANN**, **Sylvie CHERON**, **Annie SEVIN**, **Didier BOUHET**, **Harold HUWART**, **Jean-Pierre BOUDROT**, **Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU**, **Philippe RETOUT**, **Dominique WATTEBLED**, **Jérémie CRABBE**, **Catherine MAUGER**, **Jean HAREAU**, **Alain JOSSE**, **Pierre FERRE**, **Patrick GOUHIER**, **Bertrand De MONICAULT**, **Gérard MORAND**, délégués titulaires.

REPRESENTES : 2

Pierre BOUDET représenté par **M. MARTIN**, **Marc LHUILLERY** par **Nathalie BRUNET**

POUVOIRS : 3

Bernard MONGUILLON a donné pouvoir à **Didier BOUHET**, **Gaëlle COULON** à **Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU**, **Jean-Claude DORDOIGNE** à **Benoît RETOUT**,

ABSENT EXCUSE : 0

ABSENTS : 6

Yanick FRAPSAUCE, **Catherine CATESSON**, **Sophie KULCZEWSKI**, **Marie POIRIER**, **Cyrille NACHBAUR**, **Marielle JACQUET**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Rudy BUARD

Ont été invités les fonctionnaires : **Eric MARTINEAU**, Trésorier Principal de la Trésorerie de Nogent le Rotrou/Thiron Gardais : excusé ; **Madame le Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou**, présente.

Compte-rendu du dernier Conseil Communautaire

Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014 accessible sur le site internet de la CDC www.cc-perche.fr, page « Conseils communautaires ».

Le conseil communautaire adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

Transport scolaire

1/ Vente du car Volkswagen LT46 par le SIRP de Souancé-Trizay-Vichères

La Communauté de Communes du Perche a désaffecté le car Volkswagen LT46 en décembre dernier, au profit du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIRP) de Souancé-Trizay-Vichères. Celui-ci a vendu le car à la société Fast Concept Car pour un montant de 5 000 € et propose de restituer le montant de la vente à la Communauté de Communes du Perche.

Le Conseil Communautaire est sollicité pour

- **Accepter les 5000€ de la vente proposés par le SIRP Souancé-Trizay-Vichères ;**
- **Autoriser le Président à signer les documents nécessaires.**

Décision du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire valide la proposition à l'unanimité.

2/ Réglage électronique des cars

Afin de réduire la consommation de carburant des cars et la pollution atmosphérique, il est proposé de réaliser un réglage électronique sur 6 des 8 cars de la Communauté de Communes du Perche en 2015. En effet, la consommation de carburant représente un poste budgétaire de près de 50 000 € par an (144 000 km parcourus). Une économie est possible, estimée entre 1.5 et 4 L / 100 km.

Un test a été réalisé en 2014 sur un des cars qui a permis de réaliser une économie d'environ 3 L/100km. La reprogrammation des 6 véhicules s'élève à 6210 €/TTC et le taux de retour sur investissement est estimée à environ 1 an ½. Le parc étant récent (à l'exception d'un véhicule), il est proposé de réaliser le réglage électronique en 2015. Les conducteurs disposeront parallèlement d'une session de formation à l'éco-conduite.

Le Conseil Communautaire est sollicité pour

- **Valider le réglage électronique de 6 cars pour un montant de 6210 €/TTC ;**
- **Autoriser le Président à signer les documents nécessaires.**

Décision du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire valide la proposition à l'unanimité.

Perche Ambition

1/ Dossier de M. Laurent FEBREAU (SARL Febreau Laurent) à Trizay-Coutretot-St-Serge

M. Febreau vient de créer sa propre société en maçonnerie, carrelage, placoplâtre et couverture. Afin de démarrer l'activité, il doit réaliser différents investissements : acquisition d'un véhicule d'occasion, de sa remorque et de divers équipements (bétonnière, nettoyeur haute pression, aspirateur professionnel...). Cette création permettra au gérant de créer son propre emploi. L'investissement éligible s'élève à 2 908.72 €.

⇒ **Le Conseil Communautaire est invité à valider la demande de subvention de M. FEBREAU au titre de Perche ambition pour un montant de 1 017 € (20% + 15% de bonification pour création d'emploi).**

Décision du Conseil Communautaire :

Le Conseil Communautaire valide la proposition à l'unanimité.

2/ Dossier de MM. CATIGNOL et PRAET (SARL Catignol-Praet) à Margon

MM. CATIGNOL et PRAET ont créé la société en 2010. Ils proposent principalement de l'aménagement de comble et de l'isolation en ouate de cellulose. Ils interviennent également sur de la charpente, de l'ossature bois, des terrasses et garages en bois. Afin de pourvoir au développement de l'activité, MM. Catignol et Praet souhaitent mettre en place une seconde équipe. Cela se traduira par l'embauche de 2 salariés (CDI temps plein) et l'acquisition d'un véhicule atelier neuf. MM. Catignol et Praet sollicitent une aide au titre du dispositif Perche Ambition pour l'acquisition de ce véhicule (volkswagen crafter van L2H2). L'investissement éligible s'élève à 10 000 €.

⇒ **Le Conseil Communautaire est invité à valider la demande de subvention de M. CATIGNOL et PRAET au titre de Perche ambition pour un montant de 3 000 € (35% plafonné).**

Décision du Conseil Communautaire :

Le Conseil Communautaire valide la proposition à l'unanimité.

3/ Dossier de Mme Marine ROCHETEAU (SARL Nuance de Rose) à Authon du Perche

Mme Rocheteau possède un CAP et un BP fleuriste. Elle a réalisé son apprentissage puis a été recrutée par un fleuriste de Nogent le Rotrou. Elle souhaite aujourd'hui ouvrir un commerce de fleurs et objets de décoration dans le centre-ville d'Authon du Perche, sur la place du Marché.

Elle sollicite une aide au titre de Perche Ambition pour réaliser les investissements suivants : électricité, devanture. Cette création permettra au gérant de créer son propre emploi. L'investissement éligible s'élève à 10 000 €.

⇒ **Le Conseil Communautaire est invité à valider la demande de subvention de Mme ROCHETEAU au titre de Perche ambition pour un montant de 3 000 € (35% plafonné).**

Décision du Conseil Communautaire :

Le Conseil Communautaire valide la proposition à l'unanimité.

Tourisme

1/ Perche à vélo 2015 (tranche 3) : validation du marché de maîtrise d'œuvre

La Communauté de Communes étant tête de groupement pour la réalisation des boucles vélo 2015, elle a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux.

Les critères d'attribution du marché ont été définis comme suit :

- 45 % : prix de la prestation
- 35 % : valeur technique de l'offre jugée au regard du mémoire technique
- 20 % : délais d'exécution

2 offres ont été déposées :

- EGIS France ; Parc du Perray ; 7 rue de la Rainière CS 83909 44339 Nantes cedex 03
- INDDIGO ; 4 avenue Millet ; 44000 Nantes

M. Franchet présente le rapport d'analyse des offres au Conseil Communautaire :

		En Perspective	AMOS
Prix de la prestation HT (45%)	Prix HT	14 975 €	22 360 €
	Note / 45	45/45	30.14/45
Méthodologie (35%)	Méthodologie suivie	Moyens humains adaptés à la prestation Méthodologie moins bien maîtrisée mais modifiée après négociation	Moyens humains et méthodologie adaptés à la prestation
	Descriptif de la méthodologie	Description un peu succincte	Très explicite
	Note / 35	25/35	35/35
Délais (20%)		Respect du calendrier proposé (fin des travaux en juin 2015)	
	Note / 20	20/20	20/20
Total / 100		90	85.14
Classement		1	2

Conclusion : A la lecture des propositions des deux entreprises ayant répondu et en application des critères d'attribution du marché, il apparaît que le cabinet EN PERSPECTIVE est l'entreprise la mieux disante. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Communautaire de retenir cette entreprise.

Décision du Conseil Communautaire :

M. Morand : le prix proposé comprend-il également les investissements ?

M. Franchet : Non, il ne couvre que la maîtrise d'œuvre. Le cabinet assistera la Communauté de Communes sur le positionnement de la signalétique des boucles et sur le marché de travaux.

Le coût est partagé avec les autres Communautés de Communes du groupement.

Mme Pémartin : l'ensemble du projet est financé à 80%. Il s'agit en outre de la 3^{ème} et dernière tranche de travaux.

M. Morand : les chemins sont-ils autorisés aux vélos ?

M. Franchet : il s'agit de cyclotourisme. Les boucles sont réalisées sur des voies goudronnées.

⇒ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise la mieux-disante, soit avec le cabinet En Perspective pour un montant de 14 975 € HT.**

Il autorise le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier et à solliciter les subventions dans le cadre de ce dossier auprès du Conseil Régional au titre du contrat de Pays et du Conseil Général (CDDI) aux meilleurs taux possibles.

Urbanisme

1/ Instruction du droit des sols et PLU

Les services de l'Etat vont cesser d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme à partir de juillet 2015 pour les communes des EPCI de plus de 10 000 habitants.

7 communes de la Communauté de Communes sont concernées dès le 1er juillet prochain, celles disposant d'un PLU, d'un POS ou d'une carte communale de compétence Maire.

	Document d'urbanisme	Actes instruits par la DDT/ an (moy. 2010-13)	Actes instruits par les communes /an (2010-13)
Authon du Perche	PLU	34	30 +23 DIA en 2013
Béthonvilliers	PLU	9	4
Champrond en Perchet	POS	9	8
Margon	PLU	15	53 + 8 DIA en 2013
Miermaigne	PLU	7	6
Nogent le Rotrou	PLU	5	398 + 113 DIA en 2013
St Jean Pierre fixe	POS	11	12 + 10 DIA en 2013
Trizay Coutretôt St Serge	Carte communale (compétence Maire)	5	7
TOTAL		95	516 + 154 DIA

9 autres communes le seront d'ici janvier 2017, celles disposant de cartes communales et celles dont les documents d'urbanisme sont en cours d'élaboration.

	Document d'urbanisme	Actes instruits par la DDT (moy. annuelle 2010-13)	Actes instruits par les communes
Argenvilliers	PLU en cours	34	0
Beaumont les Autels	CC en cours	28	0
Brunelles	PLU en cours	27	0
Coudray au Perche	PLU en cours	25	0
La Gaudaine	CC en cours	18	0
Les Etilleux	CC approuvée	22	0
St Bomer	CC en cours	18	0
Souancé au Perche	PLU en cours	38	0

Vichères	CC approuvée	28	0
TOTAL		238	0

Au total plus de 330 actes réalisés en moyenne chaque année ne seront plus instruits à terme par les services de l'Etat, parmi lesquels 95 dès juillet 2015. En outre, la loi ALUR impose aux communautés de communes la compétence PLUI à compter du 26 mars 2017. Les membres du Conseil Communautaire sont invités à réfléchir à ces questions et aux solutions possibles qui sont au nombre de trois :

- ATD (Agence Technique Départementale),
- Pays du Perche d'Eure et Loir – SIAP,
- Mutualisation à l'échelle de la Communauté de Communes.

Le comparatif des propositions est le suivant :

	ATD	SIAP	Service mutualisé CdC
Moyens humains	5 instructeurs + Mutualisation d'agents avec le CG : 1 chef de service (0,5 ETP), 1 administratif (1 ETP), 1 juriste	Instructeurs : de 1,5 ETP à 4 ETP selon les communes intéressées Coordination (mutualisée avec le SCOT) : de 0,15 à 0,25 ETP	1 chef d'instruction à temps plein recruté par la CdC (cadre A ou B+) 1 instructeur à mi-temps mis à disposition gratuitement par la Mairie de Nogent
Moyens matériels	Acquisition d'un logiciel	Acquisition d'un logiciel	Mutualisation du bureau et du logiciel avec la Mairie
Coût	- 50% du coût du service au prorata de la population DGF (entre 1,75€ et 2€/ hab) - 50% du coût au prorata du nombre d'actes (entre 90€ et 100€ / acte)	Facturation à l'acte (en équivalent permis de construire) : -De mi-2015 à mi-2016 : entre 85,77 € et 96,12 € / acte -De mi-2016 à 2017 : entre 85,77 € et 96,12 € / acte -Après 2017 : entre 185,33 € et 188 € /acte.	Entre 35 000 € et 45 000 € / an au démarrage (mise à disposition gratuite d'un ½ ETP par Nogent) A terme entre 60 000€ et 70 000 €
Coût/ hab sur la CdC	2015-2017 : de 2,37€ à 2,69€ Après 2017 : de 2,69€ à 3,96€	Mi-2015-mi-2016 : 1,37 € 2016-2017 : 2,57 € Après 2017 : 3,72 €	Entre 1,87€ et 2,41€/ hab A terme : entre 3,20€ et 3,74€
Partage de l'instruction avec les communes?	Possible	Possible	Possible
Gratuité pour les communes ?	non	non	Possible
Incidence sur le coefficient d'intégration fiscal ?	non	non	oui

Décision du Conseil Communautaire :

M. Huwart rappelle l'évolution prochaine du SIAP en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). Ce dernier portera un SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), c'est-à-dire un document d'urbanisme de portée générale. Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui devra être réfléchi à l'échelle de la Communauté de Communes à partir de 2017 est l'équivalent d'un PLU. Il a une portée à l'échelle de la parcelle.

Le Pays Perche propose de créer un service d'urbanisme à la fois pour élaborer le SCOT mais également pour instruire les dossiers d'urbanisme. L'urbaniste qui vient d'être recrutée pour le SCOT, pilotera également le

service d'instruction (conseil, veille juridique...). En outre, un agent de la DDT sera mis à disposition pendant un an puis recruté par le service.

Quelle est la bonne échelle de mutualisation ? Il ne faut pas regarder uniquement le prix mais également la possibilité pour le territoire de prendre en main son destin en matière d'urbanisme.

Des négociations restent à mener mais une décision de principe doit être prise.

Il rappelle que la commune de Nogent le Rotrou, compte-tenu du volume d'actes instruits, ne pourra entrer que progressivement dans le service proposé par le SIAP.

M. Champion : Les coûts pour l'ATD s'additionnent-ils ?

M. Huwart : Oui, il faut les ajouter.

M. Lériget : Les communes doivent-elles passer des conventions avec le SIAP ?

M. Huwart : Oui

M. Lériget : Quand un PLUI sera mis en place, le Maire signera-t-il toujours les documents d'urbanisme ?

M. Huwart : Oui

M. Franchet : Une négociation sera probablement possible pour reprendre les études réalisées pour les documents d'urbanisme déjà validés.

M. Bellay : Quelle est la visibilité pour les communes dont les documents sont en cours d'élaboration ?

M. Huwart : Le SCOT et le PLUI tiendront compte des PLU approuvés. Une reprise partielle sera sans doute possible.

M. de Monicault préférerait opter pour la mutualisation à l'échelle de la CdC plutôt que le SIAP.

M. Huwart : concernant la mutualisation à l'échelle de la CdC, l'agent communal ne sera mis à disposition gratuitement que pendant un certain temps. A terme, la charge sera intégrée à la CdC. En outre, la gratuité pour les Commune induit tout de même un coût indirect pour les habitants via la fiscalité.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire émet un vote de principe, à l'unanimité, en faveur de la solution proposée par le Pays du Perche d'Eure-et-Loir pour l'instruction du droit des sols.

Questions diverses

1/ Transfert de compétences et changement de fiscalité.

M. Lériget demande quand auront lieu les commissions ?

M. Thibault annonce que l'état des lieux du scolaire sera présenté lors du prochain Conseil. La Commission scolaire se réunira ensuite.

M. Franchet propose d'enregistrer toutes les questions précises qui seront posées en Conseil Communautaire puis d'y réfléchir en Commission.

Concernant la commission fiscalité, des éléments ont été recueillis sur les autres compétences étudiées (économie...). Des simulations doivent à présent être réalisées par les services de l'Etat.

2/ Fourrière Percheronne

Mme Guillon-Xénard présente le projet de fourrière animale sur la commune des Etilleux pouvant intervenir pour le compte et sur le territoire communautaire. L'association loi 1901 propose un service à hauteur de 1€/ habitant / an.

Le Conseil Général proposait un service gratuit jusqu'à présent qui va devenir payant.

Les élus estiment que la proposition peut être étudiée au cas par cas, à l'échelle communale.

3/ Gazette Communautaire

M. Franchet et Mme Pichard souhaitent rédiger une « gazette communautaire ». Il s'agit d'une lettre d'information courte (format A4 recto/verso) qui serait diffusée auprès des conseillers communautaires et municipaux. L'objectif est de les informer plus régulièrement sur l'actualité de la CdC et les chantiers ou actions en cours.

4/ Visite du chantier de l'accueil de loisirs

Mme Pichard propose aux délégués une visite du chantier de construction du futur accueil de loisirs de Nogent le Rotrou, mardi 10 février, à 11h, en présence de l'architecte.

5/ Le prochain Conseil Communautaire est fixé au mercredi 11 mars, à 18h30, à Souancé au Perche